

Plan d'action bocage

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2023



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : CCFI

Services de la collectivité associés : Service environnement

Budget : 100 000€

Partenaires financiers : Département du Nord, Région Hauts-de-France

Partenaires techniques : Conservatoire Botanique National de Bailleul, association les Jardins du Cygne, Département du Nord

Date de début : 01/01/18

Date de fin : permanente



Objectifs :

Par le dispositif créé en 2021 "Reboise ta Flandre" la CCFI et ses partenaires souhaitent densifier le bocage de Flandre Intérieure.

Le bocage est constitué de très nombreux macros et micros milieux naturelles qui offrent le gîte, le refuge et le couvert pour de très nombreuses espèces.

Sont visés par ce dispositif essentiellement la plantation de haies, d'arbres têtards et de fruitiers (en essences locales). Les boisements se faisant trop souvent au détriment des prairies une attention toute particulière leur est accordée.

Mesures mises en œuvre :

En 2021, la CCFI, le CBNBL et les Jardins du Cygne se sont réunis pour s'associer dans un programme commun "Reboise ta Flandre". Le cahier des charges a été écrit conjointement par ces structures pour avoir une trame commune dans nos projets de plantations.

La CCFI accompagne les montages de dossiers pour les communes et les Jardins du Cygne pour les agriculteurs, les particuliers et les entreprises dès 150 plants.

Ainsi chaque acteurs du territoire peut bénéficier d'aide pour ses projets de plantations (co-financement Département pour la CCFI et AFAC agroforesterie pour les Jardins du Cygne.

Pour les sites de plantations sensibles ou les projets de boisement c'est le CBN de Bailleul qui intervient pour donner son expertise et accompagner au mieux le projet. Leur conseil sur le choix des essences, locales en l'occurrence, apporte également de la qualité dans les projets. La CCFI passe d'ailleurs commande par l'opération "Plantons le décor".

Les projets de chaque partenaires sont suivis d'une année à l'autre pour s'assurer de la bonne reprise et être à l'écoute des bénéficiaires.

Pour la gestion de ce patrimoine, la CCFI apporte son soutien financier. A partir de septembre 2023, toute les haies de particuliers, agriculteurs et communes pourront faire l'objet d'aide financière à condition d'avoir minimum 500m linéaire par bénéficiaire, le taux de subvention est porté à 40% sur présentation d'une facture d'entreprise et 60% s'il y a eu utilisation du lamier. En parallèle une sensibilisation pour encourager à tailler moins sera mener afin de retrouver des haies plus fonctionnelles écologiquement.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Avec ce dispositif l'objectif n'est pas de planter le plus possible mais le mieux possible afin de garantir la pérennité des plantations pour qu'elles atteignent la plus valus écologique espérée.

Chaque plantation contribue petit à petit à la mise en œuvre d'une trame verte et par la même occasion apporte tout leurs bienfait pour la résilience face aux changements climatiques : stockage carbone, lutte contre le ruissellement, déplacement, nourrissage des espèces...

A noter que désormais les 50 communes de la CCFI ont leur verger de maraude, de variétés locales, ce qui représente plus de 1 000 arbres.

Coordonnées

Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Liens utiles

[En savoir plus](#)

Contact

Mélissa Toussaint, Chargée de mission biodiversité
03 74 54 00 70 - mtoussaint@cc-flandreinterieure.fr